

REGLEMENT SPECIFIQUE

VA'A

Article 1 : Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les règles sur l'organisation de la discipline du « Va'a ».

Organisation générale

Article 2 : Comité organisateur

Le comité organisateur est composé de :

- La mairie de Punaauia représentée par son service Jeunesse et Vie Locale et son élu ;
- **AS Tamarii Punaruu** section va'a représenté par sa présidente de section **Madame Ramona PIRITUA** ;
- **Tahitian Paddle** représenté par son président **Monsieur Philippe DUBOIS** et **Christian MAONI**.

Composition des équipes

Article 3 : Âges, composition et catégories

Toute personne, Homme comme Femme, pourra participer à partir de **18 ans et plus**.
Les enfants mineurs devront se munir d'une autorisation parentale. (Voir annexe1)

Chaque équipe est constitué de :

- **6 rameurs sur la pirogue,**
 - **6 remplaçants maximums,**
 - **1 coach et/ou 1 responsable de l'équipe.**
- 2 joueurs extérieures sont autorisés par équipe.
 - Les personnes de troisième sexe justifiant du genre féminin sur leur pièce d'identité peuvent jouer dans la catégorie féminine. A l'inverse, elles devront jouer dans la catégorie masculine.

2 catégories sont identifiées :

1. ESPOIR (1 rameur licencié occupant le poste de « peperu » et 11 non-licencié) : Homme / Femme / Mixtes

L'équipe est composée de 12 rameurs maximums ;

Les équipes mixtes sont composés de 3 femmes et 3 hommes sur la pirogue.

2. ELITE (open) : Homme / Femme / Mixtes

L'équipe est composée de 12 rameurs maximums licenciés de la FTV comme non-licencié.

Les équipes mixtes sont composés de 3 femmes et 3 hommes sur la pirogue.

Déroulement des rencontres

Article 4 : Date, lieu et horaire

Les journées seront organisées soit au :

- Parc Taapuna
- Parc Vairai

(Selon disponibilité des sites).

Les dates et horaires seront annoncés à chaque réunion.

Article 5 : Lois du jeu

Les règles seront celles émises par la Fédération Tahitienne de Va'a.

Le comité organisateur et/ou le jury aura la possibilité de réorganiser et d'adapter le déroulement des rencontres suivant le nombre d'équipages inscrits, les qualifiés, etc..

Article 6 : Tournois

Les courses de va'a seront proposées soit en **longue distance**, soit en **vitesse**, soit les **deux courses sur une journée entière**.

Article 7 : Déroulement des courses

Le port du maillot est obligatoire pour tous les rameurs.

Dans le cas contraire, le joueur ne sera pas autorisé à participer à la course.

Course en longue distance :

Des séries de 4 à 8 va'a par catégorie.

Si plusieurs séries, les équipages d'une même entité seront éloignés.

Course de vitesse :

Des séries de 4 à 8 va'a par catégorie.

Si plusieurs séries, les équipages d'une même entité seront éloignés.

Le classement se fera en fonction du meilleur chrono réalisé sur l'ensemble des équipes par catégorie.

Article 8 : Réclamations

Toutes les réclamations ou contestations seront portées à la connaissance des juges arbitres et du directeur de réunion qui décideront de la conduite à tenir après concertation. Les juges arbitres peuvent prendre la décision de disqualifier une pirogue.

Chaque pirogue devra garder son couloir et ne pas gêner les autres concurrents sous peine de disqualification (notamment au moment des départs où les positions sont les plus resserrées).

Article 9 : Modification du présent règlement

Le comité organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction du nombre d'équipe participante, des infrastructures disponibles, de la période des tournois, ect.... Il devra en informer 7 jours avant l'organisation de la journée, les différentes associations et équipes participantes.

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf